



No de résolution
ou annotation

22 AVRIL 2025

22 AVRIL 2025 – 20 HEURES 00 MINUTE

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Deschambault - Grondines**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DESCHAMBAULT-GRONDINES
MRC DE PORTNEUF**

Ouverture de la séance

Séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Deschambault-Grondines tenue le mardi 22 avril 2025 à 20 heures 00 minute, à l'Édifice P.-Benoit suivant l'envoi d'un avis de convocation à l'ensemble des élus le 14 avril 2025, et à laquelle participent les personnes suivantes :

Monsieur le Maire : Patrick Bouillé

Madame la Conseillère et Messieurs les Conseillers :

Martin Renauld
Jean Cloutier
Gaétan Garneau
Sylvain Ouimet
Éric Sauvageau

Tous, membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Madame Marianne Lavallée est absente.

Madame Karine St-Arnaud, directrice générale et greffière-trésorière, assiste à cette séance.

129-04-25

Adoption de l'ordre du jour

Lecture : Chacun des membres du conseil ayant reçu copie de l'ordre du jour, la directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

Adoption : Proposé par Éric Sauvageau
Appuyé par Sylvain Ouimet
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE l'ordre du jour est adopté tel que rédigé.

130-04-25

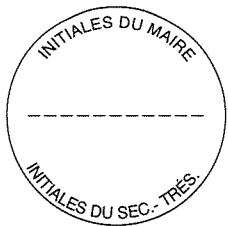
Choix du soumissionnaire pour le développement Guilbault

c.c. 321

ATTENDU QUE, suivant la résolution 051-02-25 adoptée le 10 février 2025, le conseil autorise un appel d'offres pour la réalisation des travaux de construction et d'aménagement comprenant l'ouverture d'une nouvelle rue ainsi que l'installation d'un système d'égout semi-collectif pour le développement domiciliaire Guilbault;

ATTENDU QUE Construction et Pavage Portneuf inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Cloutier
Appuyé par Gaétan Garneau
Et adopté à l'unanimité des conseillers



No de résolution
ou annotation

22 AVRIL 2025 – 20 HEURES 00 MINUTE

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Deschambault - Grondines**

QUE le conseil octroie le mandat à Construction et Pavage Portneuf inc. pour la réalisation des travaux de construction et d'aménagement comprenant l'ouverture d'une nouvelle rue ainsi que l'installation d'un système d'égout semi-collectif pour le développement domiciliaire Guilbault, au coût de 1 655 483,24 \$ taxes incluses;

QUE les sommes nécessaires soient appropriées à même le règlement d'emprunt 314-24.

131-04-25

c.c. 321

Mandat plans et devis chauffage à la biomasse – Couvent de Deschambault

ATTENDU QUE, suivant la résolution 320-12-24, l'étude de pré faisabilité confirme la possibilité d'implanter un système de chauffage à la biomasse pour le Couvent de Deschambault;

ATTENDU QUE des prix sont demandés à plusieurs firmes d'ingénierie et que Nexx Energie dépose une offre au montant de 55 000 \$ taxes exclues, incluant la réalisation des plans et devis, la rédaction des demandes de subventions, la surveillance de chantier, l'implantation et la mise en service du projet;

ATTENDU QUE des prix sont demandés à plusieurs firmes d'architecture et que Tergos architecture dépose une offre au montant de 44 500 \$ taxes exclues, pour l'esquisse, les plans préliminaires, les plans pour soumissions, l'appel d'offres et la surveillance de chantier;

ATTENDU QUE des demandes d'aide financière seront déposées dans le cadre du projet du chauffage à la biomasse au Couvent de Deschambault notamment au programme Bioénergies du Gouvernement du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Ouimet
Appuyé par Martin Renauld
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil mandate les firmes Nexx Energie et Tergos architecture aux montants de 55 000 \$ et 44 500 \$ respectivement, taxes exclues, pour l'implantation d'un chauffage à la biomasse pour le Couvent de Deschambault;

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale, ou leur substitut, à signer les demandes d'aides financières relatives au projet de chauffage à la biomasse du Couvent de Deschambault, notamment la demande au programme Bioénergies du Gouvernement du Québec;

QUE cette dépense est attribuée au programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028, aux programmes de subventions applicables et au surplus accumulé.

Période de questions

Le conseil procède à la période de questions, portant sur des sujets à l'ordre du jour.

Aucune question n'est posée à ce moment de l'assemblée municipale.



No de résolution
ou annotation

132-04-25

22 AVRIL 2025 – 20 HEURES 00 MINUTE

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Deschambault - Grondines**

Clôture et levée de la séance

ATTENDU QUE l'ordre de jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Sauvageau
Appuyé par Gaétan Garneau
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE la présente séance est levée à 20 h 05.

Patrick Bouillé,
Maire

Karine St-Arnaud,
Directrice générale et
greffière-trésorière